



Chantage aux clefs reception maison

Par **jp33260**, le **09/06/2015** à **15:30**

Bonjour, récemment , à la fin de la réception de notre maison , le conducteur de travaux m'a demandé deux chèques de cautions égaux au 5 % des réserves formulées .J'ai refuser car cela ne correspond pas au contrat CCMI donc li m'à dit "pas de chèque pas de clefs".Depuis nous avons envoyer une lettre en A/R au constructeur le convoquant à une date pour réception. Je voudrais savoir si l'on peut écrire au garant pour bouger le constructeur sachant celui ci ne nous contacte pas .Merci pour vos réponses et bonne journée.

Par **talcoat**, le **11/06/2015** à **10:51**

Bonjour,rnIl convient de préciser si la réception a fait l'objet d'une convocation officielle, si un procès verbal a été signé, des réserves formulées...rnCordialement

Par **talcoat**, le **11/06/2015** à **14:45**

Bonjour,rnEn complément, il faut préciser également si la réception a été faite avec l'aide d'un technicien.rnDans le cas ou le maître de l'ouvrage ne s'est pas fait assister par un professionnel, il ne pourra être exigé aucun versement à l'issue de la réception mais seulement huit jours après la remise de clés.rnCordialement